

28 AU 30 AOÛT 2026

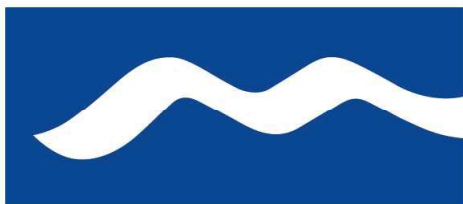
COURSE INTERNATIONALE PAR ETAPES

TOUR DU LEMAN JUNIORS

Trophée Franco-Suisse de Cyclisme sur route



www.tourdulemanjuniors.ch



CONSEIL DU LEMAN
AIN HAUTE-SAVOIE
VAUD VALAIS GENEVE

1ère Etape:
TOUR DU LAC DE DIVONNE, 103,6 Km

2ème Etape:
REYVROZ - LES CHALETES DE LA BUCHILLE, 104,8 Km

3ème Etape:
JUSSY - MORGINS, 70,8 Km

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME





one EXCELSIOR
Leader Classement général



CONSEIL DU LEMAN
Meilleur junior issu d'un club du bassin lémanique



LA FONDATION DU TOUR DE ROMANDIE
Maillot du plus combatif (chaque étape)



HOTEL LES MOINEAUX
Leader du Classement de la montagne



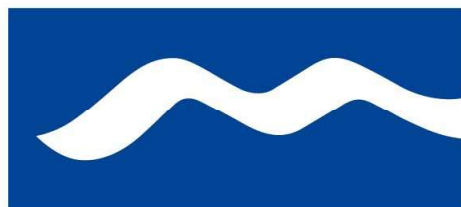
CLUB MAILLOT D'OR
Leader du Classement par points



DOM CYCLE
Leader Classement général des Jeunes (juniors 1)

COURSE INTERNATIONALE PAR ÉTAPES

DU 28 AU 30 AOÛT 2026



CONSEIL DU LEMAN

AIN HAUTE-SAVOIE

VAUD VALAIS GENEVE



Le mot du Conseil du Léman

Le Conseil du Léman est heureux de soutenir cette nouvelle édition du Tour du Léman Juniors, qui fédère chaque année plus d'une centaine de coureurs, venus des départements de la Haute-Savoie, de l'Ain et des cantons de Vaud, du Valais et de Genève, mais également d'autres pays comme la Jordanie en 2026. L'ouverture de l'épreuve aux catégories féminines nous réjouit particulièrement.

Réunis autour d'un même défi sportif, les coureurs sillonneront, durant 3 jours, les routes des 5 entités du Conseil du Léman, défendant à la fois les couleurs de leur territoire, mais également des valeurs partagées, de dépassement de soi, de respect, de probité, qui font la force de cette compétition.

Le Conseil du Léman tient à saluer le travail collégial des organisateurs de cette épreuve sportive de haut niveau, et à remercier les bénévoles des fédérations suisses et françaises de cyclisme, qui conçoivent chaque année un parcours et des épreuves (course en ligne, course de côte) appelant chacun à se dépasser dans sa spécialité.

Au travers des manifestations sportives qu'il soutient, le Conseil du Léman entend renforcer la connaissance mutuelle des habitants du bassin lémanique, favoriser leur rencontre et leur rapprochement. C'est dans cet esprit qu'un maillot aux couleurs du Conseil du Léman, le principal sponsor de l'épreuve, a été créé pour récompenser le meilleur coureur issu d'un club de la région lémanique.

Le Tour du Léman juniors en est une illustration concrète et vous êtes invités à venir nombreux les 28, 29 et 30 août 2026, pour soutenir nos jeunes coureurs âgés de 17-18 ans, dans un esprit d'amitié, de partage, et d'ouverture.

Le Conseil du Léman est un organisme de coopération franco-suisse fondé en 1987 et composé du **Département de l'Ain**, du **Département de la Haute-Savoie**, du **Canton de Vaud**, du **Canton du Valais** et du **Canton de Genève**. Le Conseil du Léman cherche à promouvoir les relations transfrontalières sur le bassin lémanique et à initier des projets communs de coopération franco-suisse.

Il est organisé en trois groupes thématiques et deux groupes de travail:

- **Economie**: le Canton de Vaud en assure le pilotage et l'animation.
- **Mobilité**: le Canton du Valais en assure le pilotage et l'animation.
- **Environnement**: le Département de la Haute-Savoie en assure le pilotage et l'animation.

Groupes de travail :

- **Sport** piloté par le Département de l'Ain.
- **Culture** piloté par le Canton de Genève.

Palmarès du Tour du Léman Juniors

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
2025	COUDIERE CANTIN Timothée (FRA)	DIDIER Louka (FRA)	DUBOIS Yann (FRA)
2024	CAPELLO Roberto (ITA)	VANHUFFEL Matteo (BEL)	ZUMSTEG Nicola (SUI)
2023	DECOMBLE Maxime (FRA)	ARSAC Rémi (FRA)	PEREZ MARTINEZ Noah (FRA)
2022	LEONARD Michael (CAN)	FAURE PROST Alexy (FRA)	SIVOK Tomas (SK)
2021	SVRCEK Martin (SVK)	LEONARD Michael (CAN)	DONZE Robin (SUI)
2020	ANNULÉ Pandémie Covid 19		
2019	FARAVELON Boris (FRA)	ELAIN Kilian (FRA)	LABROSSE Jordan (FRA)
2018	BAUDIN Alex (FRA)	LECLAINCHE Gwen (FRA)	CAPERON Remi (FRA)
2017	THIEBAUD Valère (SUI)	CAPRON Rémi (FRA)	SANTAROMITA Alessandro (SUI)
2016	FROIDEVAUX Robin (SUI)	JARNET Maxime (FRA)	STEIGER Til (SUI)
2015	PRIMOZIC Jaka (SLO)	SIVAKOV Pavel (RUS)	BISSEGER Stefan (SUI)
2014	LAFAY Victor (FRA)	MÜLLER Patrick (SUI)	SCHAEPPI Martin (SUI)
2013	PARET-PEINTRE Aurélien (FRA)	ROCHAS Rémy (FRA)	RASCLE Teddy (FRA)
2012	HAMBROOK Sean (NZL)	GOULOT Kevin (FRA)	BOUVET Thomas (FRA)
2011	BOHLI Tom (SUI)	RICHARD Marc (FRA)	LIENHARD Fabian (SUI)
2010	PELLAUD Simon (SUI)	GUILLAUME Théo (FRA)	COMPARAT Alban (FRA)
2009	CHENAUX Adrien (SUI)	HUGENTOBLE Grégory (SUI)	HUGENTOBLE Loïc (SUI)
2008	DOWNEY Sean (IRL)	MALAQUIN Julien (SUI)	AUBERT Loïc (SUI)
2007	WÜST Lionel (SUI)	SCHWEIZER Marcus (SUI)	BALDASSARE Romain (FRA)
2006	FANTIN Hugo (FRA)	MILETTTO Frédéric (FRA)	SANGIORGO Mathieu (SUI)
2005	PLIUSCHIN Alexandr (MOL)	SCHNYDER Nicolas (SUI)	HERBERT Félix (FRA)
2004	CHTIQUI Rafea (TUN)	SCHAEER Michaël (SUI)	SCHNYDER Nicolas (SUI)
2003	MÜHLEMANN Loïc (SUI)	WYSS Danilo (SUI)	MOENNELOCCOZ Sylvain (FRA)

Remerciements

Le comité d'organisation remercie chaleureusement les clubs, partenaires et sponsors ci-dessous pour leur soutien :

LE CONSEIL DU LEMAN, soutien général de la manifestation.

L'Union Cycliste Gessienne, organisatrice de la 1ère étape.

Le Comité départemental de Haute Savoie organisateur de la 2ème étape et qui assure le passage de la 3ème étape sur le territoire français.

L'Union Cycliste Genevoise, organisatrice du départ de la 3ème étape.

Valais Cycling organisateur de l'arrivée de la 3ème étape avec la collaboration de Illiez Bike Club.

one EXCELSIOR, partenaire du maillot Jaune de leader.

LE CLUB MAILLOT D'OR, partenaire du maillot vert du meilleur sprinter.

Le Centre de vacances "LES MOINEAUX", partenaire du maillot à pois (GPM)

DOM CYCLE, partenaire du maillot blanc du meilleur jeune.

La Fondation du TOUR DE ROMANDIE partenaire du Maillot rouge du plus combatif

Le Conseil du Léman, partenaire du maillot bleu (meilleur Junior d'un Club du Bassin Lémanique).

La Communauté de Communes du Haut Chablais, soutien financier.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, soutien financier.

Le Fonds du sport Genevois, soutien financier.

Le Fonds du sport Vaudois, soutien financier.

Le Fonds du sport du canton du Valais, soutien financier.

URGENCES

SUISSE No tél. 144

FRANCE No tél.112

HÔPITAUX

1ère Etape

Centre Hospitalier du Pays de Gex, 160 Rue Marc Panissod, Gex

2ème Etape

Hôpitaux du Léman, Site Georges Pianta, 3, Av. de la Dame, Thonon-Les-Bains, 04 50 83 20 20

3ème Etape

Hôpitaux du Léman, Site Georges Pianta, 3, Av. de la Dame, Thonon-Les-Bains, 04 50 83 20 20



Organisation

COURSE INTERNATIONALE PAR ÉTAPES DU 28 AU 30 AOÛT 2026

Loïc HÜGENTOBLE	Président de l'Union Vélocipédique Genevoise
Jean-Yves VOISIN	Président du Comité FFC de la Haute Savoie
Steve MORABITO	Président de Valais Wallis Cycling
Marcel COMBREMONT	Représentant de l'Association Cycliste Cantonale Vaudoise Contacts Equipes, Webmaster et Photographe
Vincent PRUDENTINO	Président de l'UC Gessienne
Christophe JACQUEMET	Responsable sécurité, motos

Directeur de course : M. Jean-Yves Voisin (FRA) +33 7 87 80 77 14 jeanyves.voisin@orange.fr
Présidente du Jury : Mme Magali Barbe (FRA) +33 788 13 15 27
magali.barbe.commissaire@outlook.fr
Arbitres / Commissaires : M. Christian Bétrisey (SUI) Sylvain Imbourg (SUI), Guy Andrevon (FRA), Thierry Deccard (FRA)

Organisateurs d'étapes

1	Union Cycliste Gessienne	Vincent Prudentino, Président
2	Comité départemental de Haute-Savoie	Jean-Yves Voisin, Président
3	Union Vélocipédique Genevoise Comité départemental de Haute-Savoie Valais Wallis Cycling	Loïc Hügentobler, Président Jean-Yves Voisin, Président Steve Morabito, Président

Speaker : M. Emmanuel Chaussard

Chronométrage : Performance Timing, Fabio Bernasconi

Dépannage neutre et liaisons radios: Société VITTA

Comité d'honneur

Monsieur Martial Saddier	Président du CDL de 2026 à 2027
Monsieur Guy Larmanjat	Pour son attachement et sa présence au TLJ Président du CDL de 2011 à 2013



LE TLJ 2026, C'EST

- 25 EQUIPES U19, 5 EQUIPES FEMININES U19/U23
- 144 CONCURRENTS et 27 CONCURRENTES
- 88 MEMBRES DANS LES STAFFS TECHNIQUES
- 30 MOTARDS DE SECURITÉ POUR L'ESCORTÉ DU PELOTON
- 100 PERSONNES BENEVOLES POUR LES ORGANISATIONS D'ETAPES

UN GRAND MERCI
POUR VOTRE PARTICIPATION
ET VOTRE COLLABORATION !

Programme Vendredi 28 Août 2026

Etape 1

Course en circuit

TOUR DU LAC DE DIVONNE

Distance 103,6 Km pour Juniors Hommes et 62,8 Km pour les Féminines

Permanence : Le Nautique, 282 Av. des Alpes, Divonne-les-Bains

09h00 - 13h00	Accueil et distribution des dossards
10h30	Réunion sécurité avec les motards
11h00	Réunion des Directeurs sportifs Equipes Féminines
11h30	Présentation des Equipes Féminines U19-U23, Contrôle des signatures
12h00	Départ Féminines U19-U23 pour 62,8 Km (20 tours de 3,140 Km)
12h30	Réunion des Directeurs sportifs Juniors Hommes
13h00	Présentation des Equipes Juniors Hommes, Contrôle des signatures
13h35	Arrivée Féminines U19-U23
13h50	Cérémonie protocolaire Féminines U19-U23
14h00	Départ Juniors Hommes pour 103, 6 Km (33 tours de 3,140 Km)
16h25	Arrivée Juniors Hommes
17h00	Cérémonie protocolaire Juniors Hommes
17h30	Départ en direction des lieux d'hébergement
19h00	Repas dans les Centres d'hébergement

L'organisation est hébergée

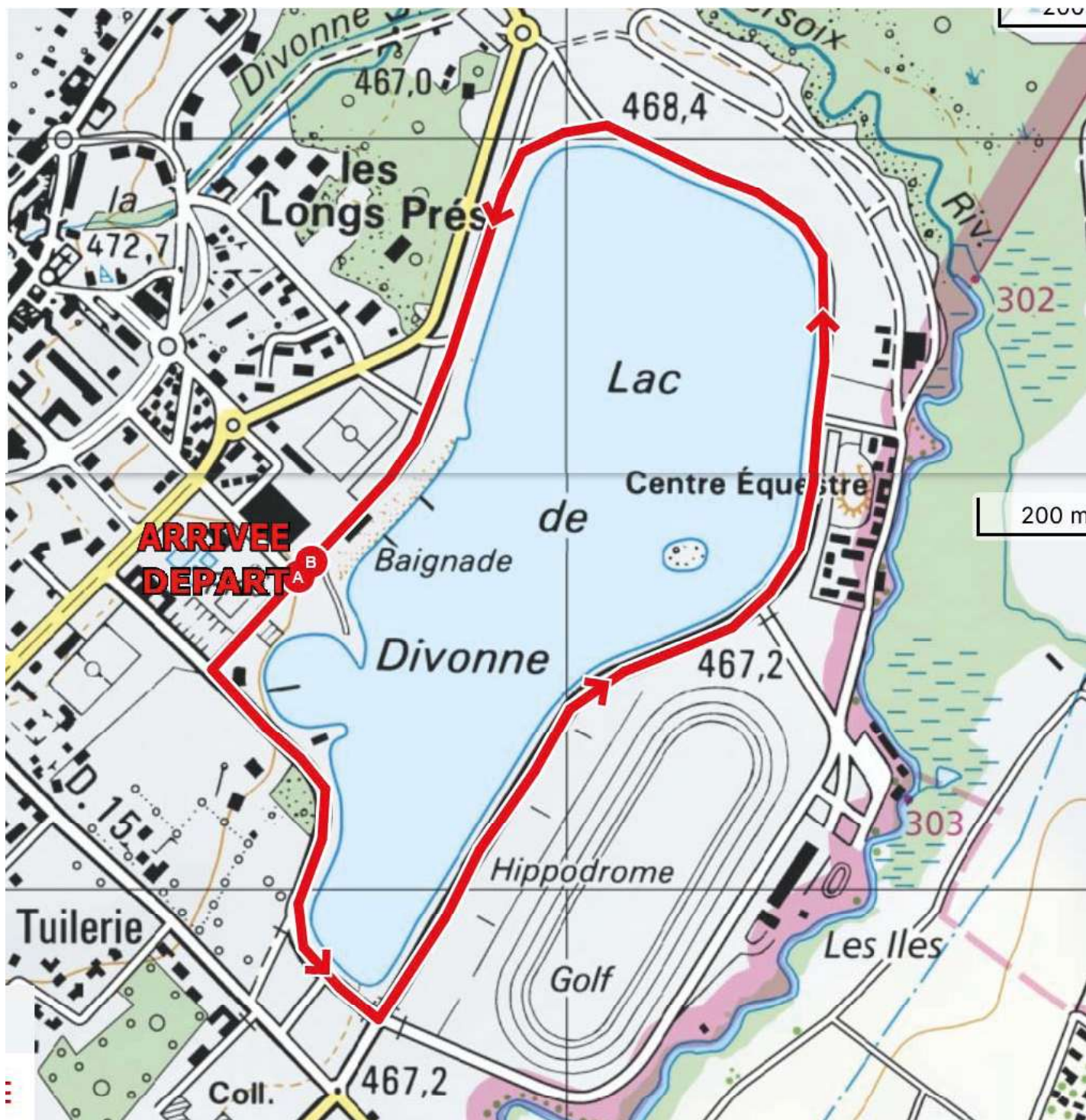
à l'hôtel Les Skieurs - 1373 Route d'Hirmentaz - 74470 Bellevaux 04 50 73 70 46

Les Equipes, dans les Centres de vacances suivants :

a) Les Moineaux - Le Borgel - Voie Communale No 7, 74470 Bellevaux, Tél. 04 50 73 71 11

b) Les Rhodos - La Chèvrerie - 33 Chemin de la Planche, 74470 Bellevaux, Tél. 04 50 73 71 02 Portable 06 85 45 75 97

c) Chalet sans souci - 414 Route de la cour - 74470 Bellevaux, Tél. +336 95 69 68 87



Zone de ravitaillement sur la ligne opposée à l'arrivée à partir du 7ème tour

AIN⁰¹
le Département

Pays de Gex
● ● ● ● ● agglo

Programme Samedi 29 Août 2026

Etape 2

REYVROZ - LES CHALETS DE LA BUCHILLE (Dép. Haute-Savoie)

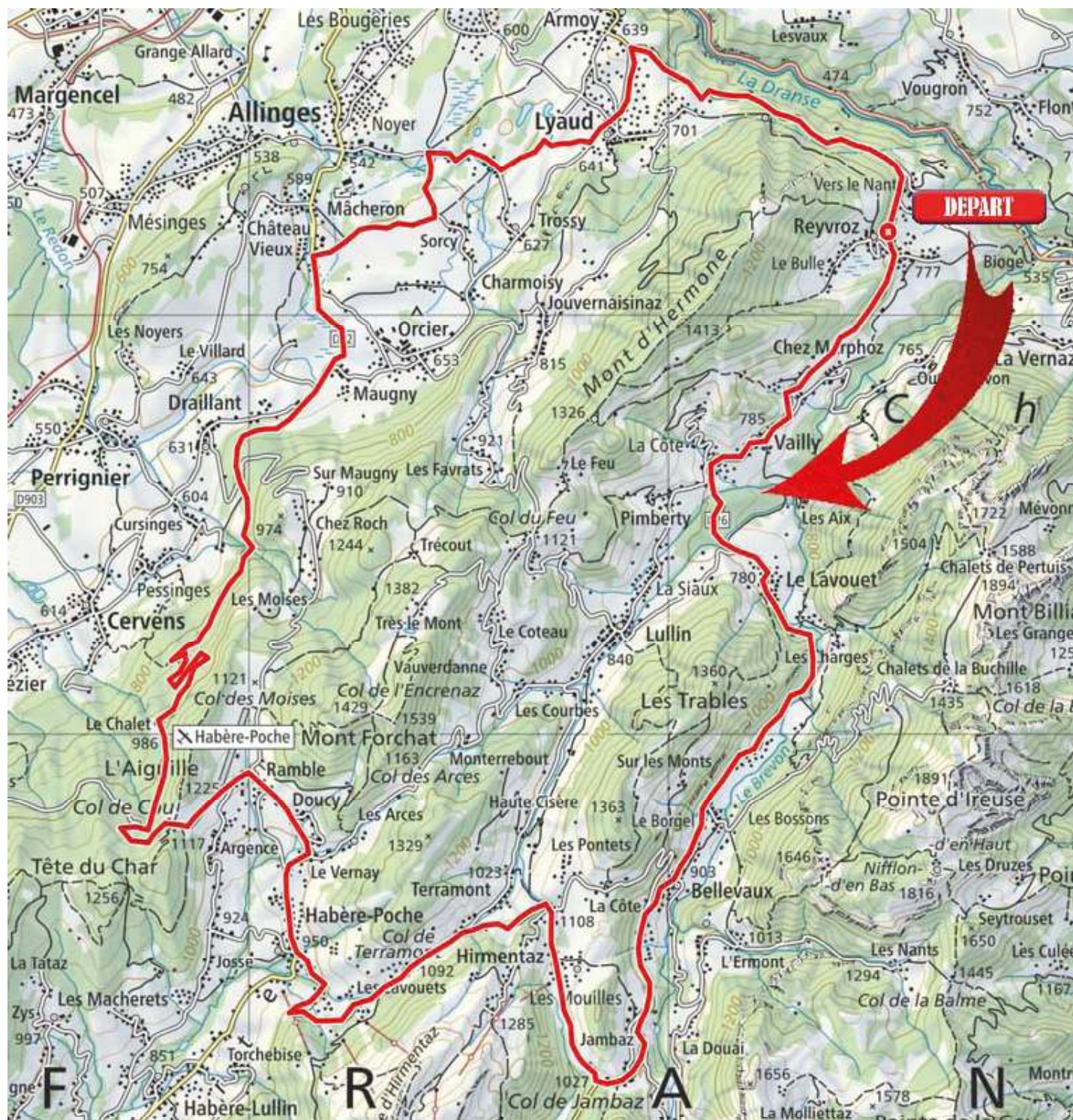
Etape en ligne de 104,8 Km pour Juniors Hommes

- 2 Tours de circuit de 45,2 Km, dénivelé positif 3502 m
Altitudes Min/Max: 574 m / 1117 m
- Final de 14,4 Km, dénivelé positif 1027m
Altitudes Min/Max 758 m / 1440 m

Etape en ligne de 59,6 Km pour Féminines U19-U23

- 1 Tour de circuit de 45,2 Km, dénivelé positif 1751 m
Altitudes Min/Max 574 m / 1117 m
- Final de 14,4 Km, dénivelé positif 1027m
Altitudes Min/Max 758 m / 1440 m

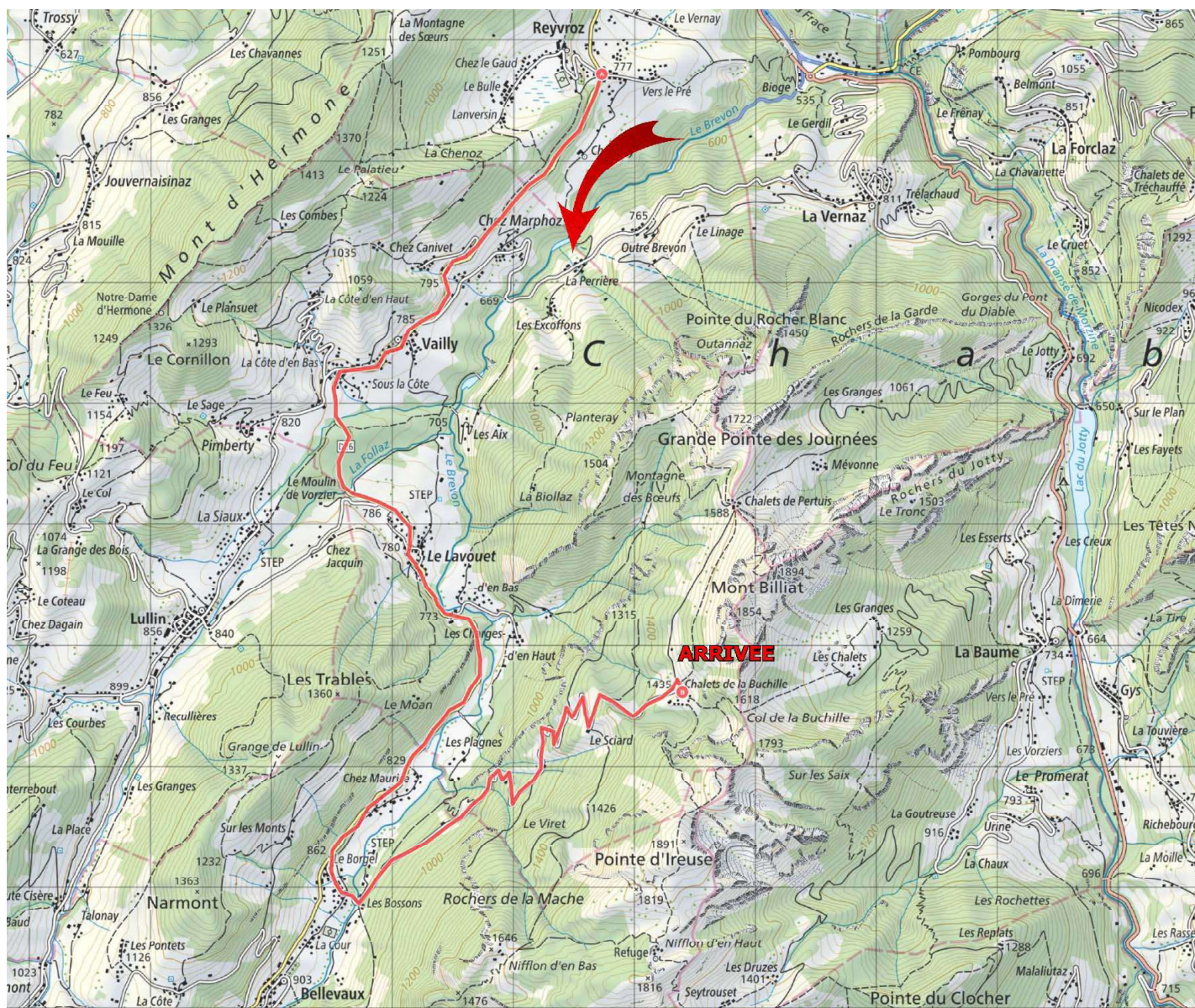
07h45 - 08h30	Petit déjeuner avec pâtes et jambon dans les Centres d'hébergement
08h45	Départ pour Reyvroz
09h00	Arrivée sur le site de départ
10h10-10h40	Présentation des équipes - Contrôle des signatures des coureurs, Place de l'Eglise, Reyvroz
10h45	Départ Juniors Hommes, sous conduite jusqu'à la Mairie, Etape de 104,8 Km
13h30	Arrivée Juniors Hommes Chalets de la Buchille
14h00	Cérémonie protocolaire Juniors Hommes, Retour libre à Bellevaux
14h10	Présentation des Equipes Féminines U19-U23 - Contrôle des signatures, Place de l'Eglise, Reyvroz
14h30	Reyvroz, Départ Féminines U19-U23, Etape de 59,4 Km
16h27	Arrivée Féminines U19-U23 Chalets de la Buchille
17h00	Cérémonie protocolaire finale Féminines U19-U23
17h30	Bon retour chez vous Mesdemoiselles !
19h00	Repas dans les Centres d'hébergement pour Juniors Hommes



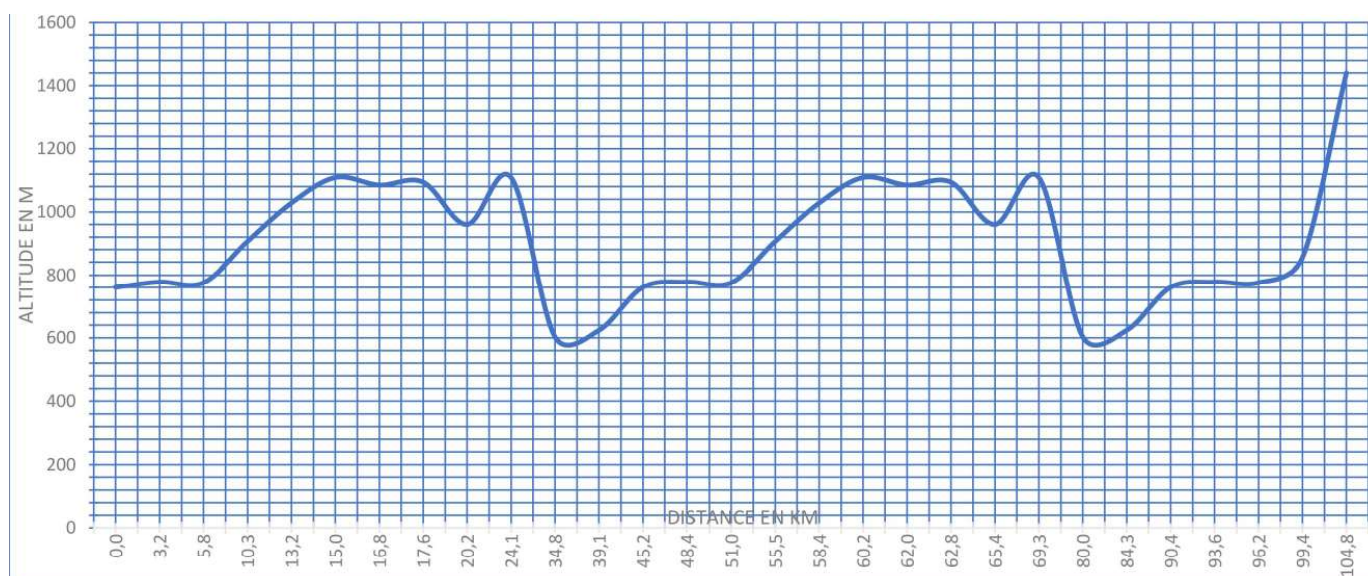
Ravitaillement autorisé dès le Km 20 et jusqu'à 10 Km de l'arrivée



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Final de 14,4 Km, dénivélé positif 1027m



TOUR DU LEMAN JUNIORS
Etape 2 - Samedi 29.08.2026

Horaire	Km	Lieu		Route empruntée	Altitude
10:45	0,0	Reyvroz, Mairie, Départ		D26	761
10:49	3,2	Vailly		D26	778
10:53	5,8	Le Lavouet		D26	776
10:59	10,3	Bellevaux	SPRINT	D26	906
11:05	13,2	Col de Jambaz		D32	1028
11:08	15,0	Les Mouilles	GPM	D32	1109
11:11	16,8	Col de Terramont		D22	1085
11:13	17,6	Chez Jordan		D22	1094
11:31	20,2	Habère-Poche		D12	960
11:25	24,1	Col de Cou		D12	1109
11:40	34,8	Lassy		Croisement D12 / Chemin Pierre à Passet	603
11:47	39,1	Lyaud		D35	624
11:55	45,2	Reyvroz		D26	761
11:59	48,4	Vailly		D26	778
12:03	51,0	Le Lavouet		D26	776
12:09	55,5	Bellevaux	SPRINT	D26	906
12:15	58,4	Col de Jambaz		D32	1028
12:18	60,2	Les Mouilles	GPM	D32	1109
12:21	62,0	Col de Terramont		D22	1085
12:23	62,8	Chez Jordan		D22	1094
12:26	65,4	Habère-Poche		D12	960
12:35	69,3	Col de Cou		D12	1109
12:50	80,0	Lassy		Croisement D12 / Chemin Pierre à Passet	603
12:57	84,3	Lyaud		D35	624
13:05	90,4	Reyvroz		D26	761
13:09	93,6	Vailly		D26	778
13:13	96,2	Le Lavouet		D26	776
13:17	99,4	Le Borgel			855
13:29	104,3	La Buchille	GPM		1384
13:30	104,8	Les Chalets de la Buchille		ARRIVEE	1440



Programme Dimanche 30 Août 2026

Etape 3 Juniors Hommes

JUSSY (Canton de Genève) - MORGINS (Canton du Valais)

Départ fictif de Jussy, Centre sportif, 13, Route des Baillens

12,5 Km sous conduite

Départ réel: Sortie de Bons-en-Chablais

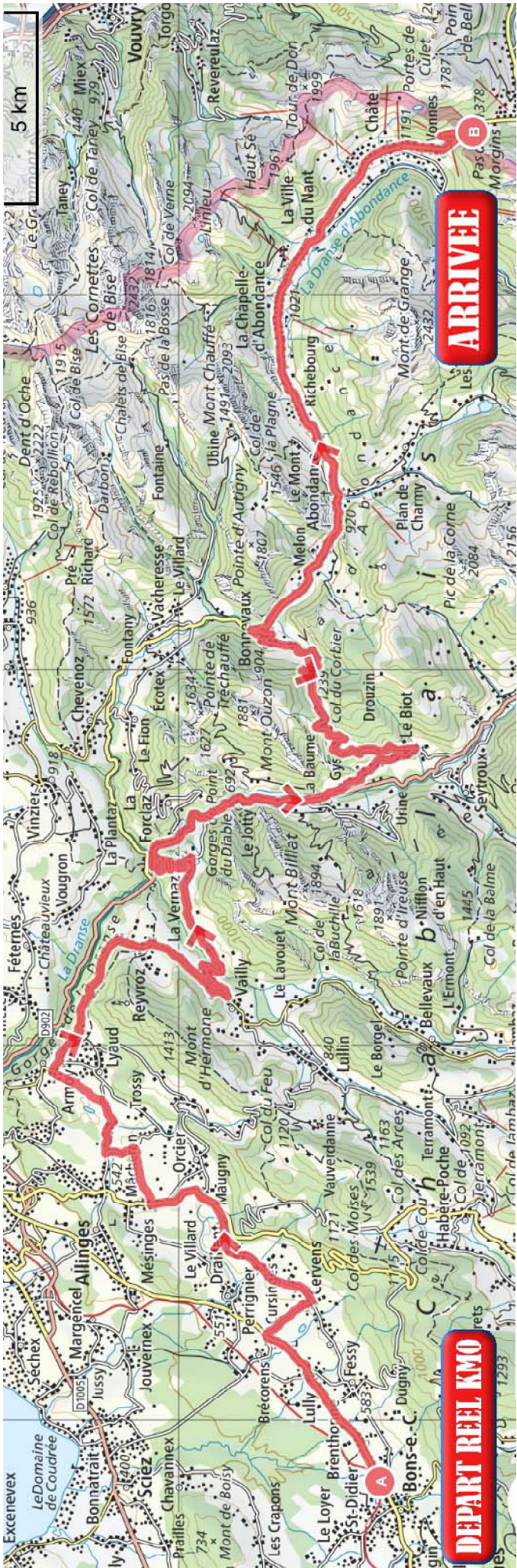
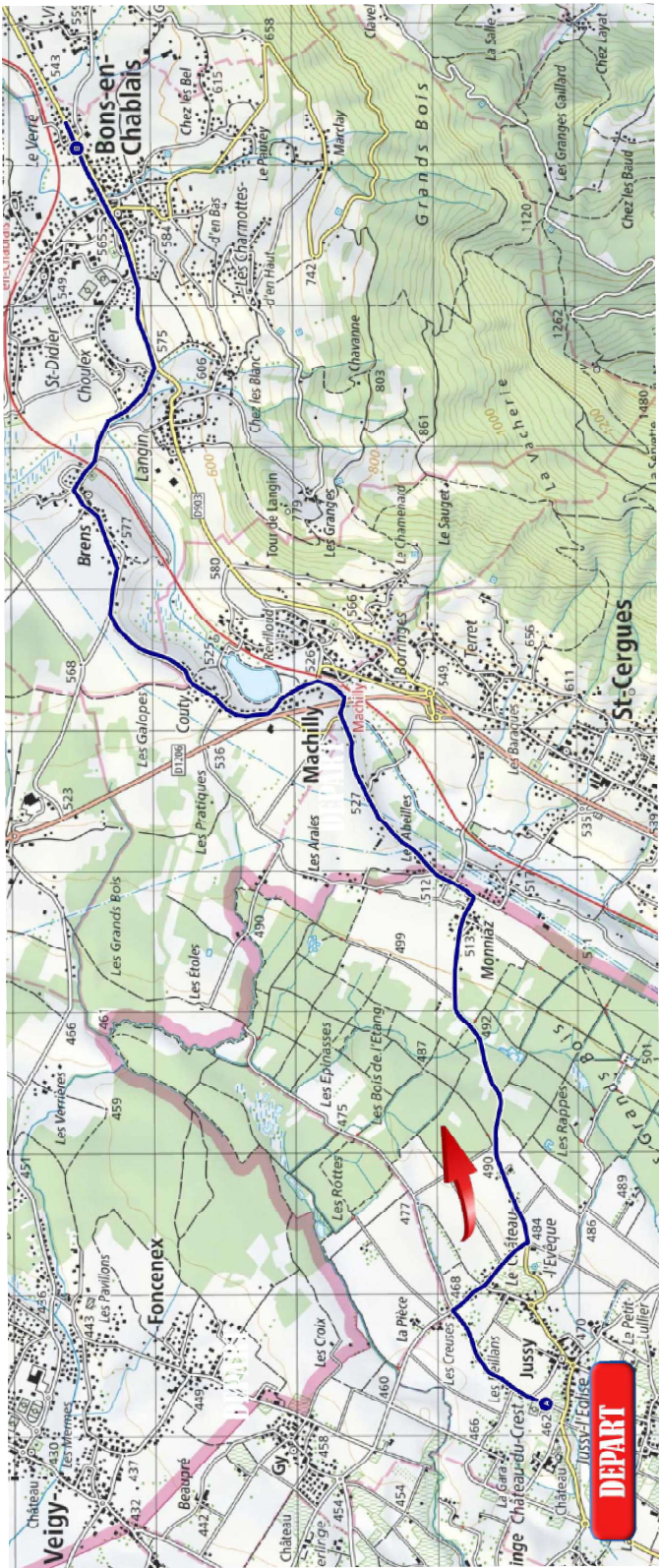
Etape de 70,8 Km

Dénivelé positif 3049 m - Altitudes Min/Max 531 m / 1372 m

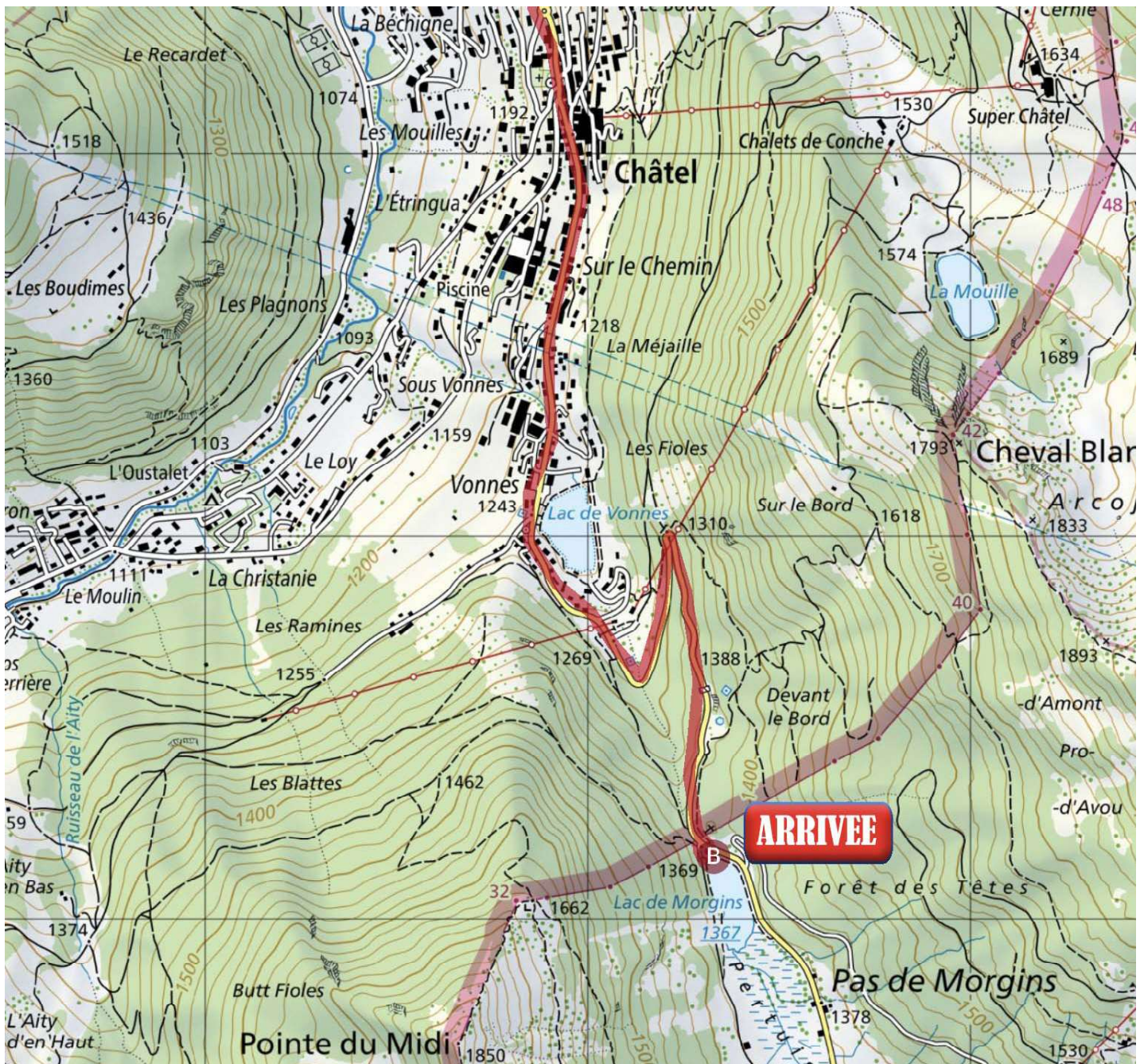
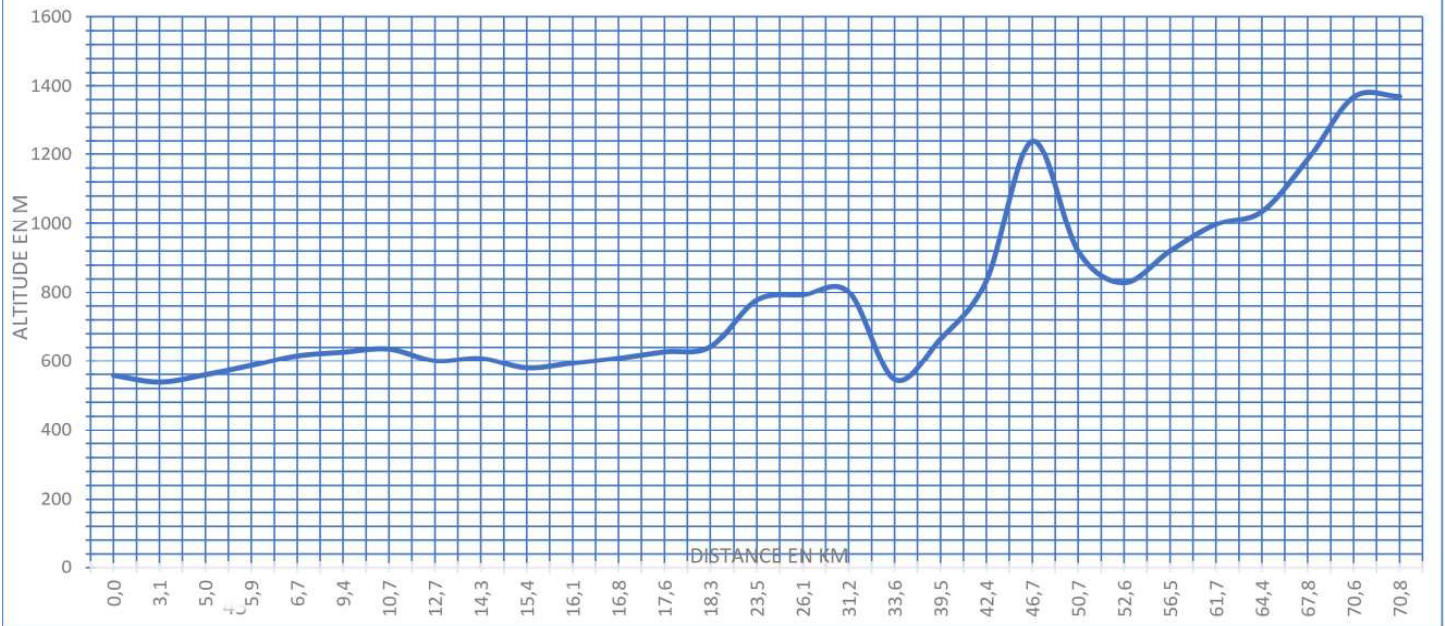
08h00 - 08h45	Petit déjeuner avec pâtes et jambon dans les Centres d'hébergement
09h00	Départ pour Jussy
09h45	Arrivée sur le Site de départ
10h15 - 10h50	Présentation des équipes - Contrôle des signatures des coureurs
11h00	Départ (sous conduite sur 12,5 Km)
13h29	Arrivée à Morgins
15h00	Cérémonie protocolaire finale Juniors Hommes, Salle de la Jeunesse du Centre sportif, Rue de la Patinoire 6, Morgins,
16h00	Bon retour chez vous !

Horaire	Km			Route empruntée	Altitude
11:00	0,0	Jussy, Centre sportif, 13, Rte de Baillens		Départ fictif sous conduite	462
11:09	4,5	Monniaz, Frontière CH/F		D1	515
11:13	6,7	Machilly Gare		D101, Route du Léman, Couty	532
11:15	7,5	Couty		D101, Route de Couty, La Galère	551
11:17	8,4	Carrefour D101 - D35		D35, Avenue Saint-François de Sales, à gauche	572
11:19	9,3	Brens		D35, Route de Berry	564
11:21	10,5	Carrefour D35 - D903		D903, Avenue du Jura	571
11:25	12,5	Bons-en-Chablais			557
11:25	0,0	Bons-en-Chablais, Départ réel		D903	557
11:29	3,1	Lully		D903	538
11:32	5,0	Bifurcation		Bifurcation à droite, Route de l'Oratoire D125	559
11:33	5,9	Rue de l'Eglise		D125	586
11:35	6,7	Cervens	SPRINT	Bifurcation à gauche, Route des Collines D35	615
11:38	9,4	Draillant		D35, Route du Prieuré	626
11:40	10,7	Carrefour D35 - D12		D12, Route d'Allinges	635
11:43	12,7	Lassy		Bifurcation D12 / Chemin de la Pierre à Passet	600
11:45	14,3	Bifurcation		A gauche, Route de Sorcy, D235	607
11:47	15,4	Les Blaves		D35, Route du Lyaud	579
11:48	16,1	Les Moulins d'Amphion		D233 / D235	593
11:50	16,8	Bifurcation D233/D35		A gauche D35	608
11:51	17,6	Le Lyaud		D35	627
11:52	18,3	Carrefour D35/D26		D35 / D26	642
11:59	23,5	Reyvroz		D26	777
12:03	26,1	Vailly		D26 / D22	793
12:10	31,2	La Vernaz		D22 a	802
12:14	33,6	Croisement D22a / D902		à droite	546
12:22	39,5	La Baume, Bifurcation Le Pont de Gy		D902 / D32 Direction Gys	664
12:31	42,4	Le Biot	SPRINT	D32	835
12:44	46,7	Col du Corbier	GPM	D32	1239
12:49	50,7	Bonnevaux		D32	920
12:51	52,6	Croisement La Solitude D232 / D22		à droite D22	830
12:57	56,5	Abondance		D22	920
13:07	61,7	La Chapelle d'Abondance		D22	997
13:14	64,4	Ville du Nant		D22	1035
13:22	67,8	Châtel	GPM	D22	1185
13:28	70,6	Frontière Pas de Morgins			1367
13:29	70,8	ARRIVÉE LAC DE MORGINS			1369

Ravitaillement autorisé dès le Km 20 et jusqu'à 10 Km de l'arrivée.



PROFIL DE L'ETAPE



TOUR DU LEMAN JUNIORS
Trophée franco-suisse de cyclisme
COURSE 'U19' PAR ÉTAPES DU 28 AU 30 AOÛT 2026
REGLEMENT PARTICULIER

La version du règlement pour les Féminines U19-U23 est disponible sur notre site internet

L'épreuve TOUR DU LEMAN JUNIORS - TROPHÉE FRANCO-SUISSE DE CYCLISME est organisée conjointement par les Associations Cantonales de Genève, Vaud et Valais pour la Suisse et les Comités FFC de l'Ain, avec l'UC Gessienne, et de la Haute-Savoie pour la France, sous le règlement de l'Union Cycliste Internationale.

Le Tour du Léman Juniors se dispute du 28 au 30 Août 2026

1. TYPE D'ÉPREUVE

Course par étapes, épreuve réservée aux athlètes de la catégorie hommes U19 (2008 - 2009). Elle est inscrite aux calendriers de la FFC et de Swiss-Cycling.

2. PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux équipes nationales étrangères (hors FRA et SUI), cantonales, régionales, de comités départementaux et aux clubs (entre 4 et 6 coureurs par équipe). Le comité du Tour du Léman Juniors se réserve le droit de valider ou non les équipes nationales. Inscriptions limitées à 150 coureurs.

L'inscription est validée qu'après réception du montant de l'engagement. En cas de désistement à moins de 15 jours de l'épreuve, l'équipe reçoit le 50% du montant payé en retour.

3. PERMANENCES DE DEPART ET D'ARRIVÉE FINALE

La permanence de départ se tient au Restaurant Le Nautique, 282 Avenue des Alpes, Divonne-les-Bains, France, le vendredi 28 août de 09h00 à 13h00

Ouverture de la permanence après l'arrivée de la dernière étape au Centre sportif de Morgins. La cérémonie protocolaire finale se déroulera à Morgins, Salle de la Jeunesse du Centre sportif, Rue de la Patinoire 6 le dimanche 30 août 2026 à 15h00.

4. MATERIEL ET RADIO

Retrait des dossards et des transpondeurs au Restaurant Le Nautique, 282 Avenue des Alpes, Divonne-les-Bains le vendredi 28 août de 09h00 à 13h00.

Des **récepteurs** Radio-Tour seront remis aux DS des équipes et voitures officielles par la Société Assistance VITA Dépannage neutre / Radio. (Caution demandée de 50 €). Fréquence Radio Tour 157.550 MHz.

Les **dossards** sont à garder pour les 3 courses.

Les **transpondeurs** sont à fixer en position verticale sur la colonne de direction ou la fourche avant (gauche ou droite) avec un collier de serrage. Pour éviter un arrachement du transpondeur sur une chute, il est conseillé d'ajouter du ruban adhésif sur ce collier de serrage. Ils seront à rendre le dimanche 30 août après l'arrivée au Lac de Morgins. Tout transpondeur non rendu après l'épreuve sera facturé 80€ TTC à l'équipe.

L'épreuve se court avec un vélo de route.

5. DELAIS D'ELIMINATION

Etape 1 : tout coureur doublé devra s'arrêter et pourra prendre le départ de la 2e étape avec une majoration du temps du premier de 15min.

Etape 2 : le délai d'arrivée est de 20% du temps du vainqueur.

Etape 3 : le délai d'arrivée est de 20% du temps du vainqueur.

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le Collège des commissaires se réserve le droit d'allonger ces délais.

6. LES ETAPES

Etape 1 : Course en circuit : Tour du Lac de Divonne-Les-Bains (Dép de l'Ain).

Etape 2 : Reyvroz - Les Chalets de la Buchille (Dép. de Haute-Savoie).

Etape 3 : Jussy (Canton de Genève) - Morgins (Canton du Valais).

Zones de ravitaillement :

Etape 1 : sur la ligne opposée à l'arrivée.

Etapes 2 et 3 : dès le Kilomètre 20 jusqu'à 10 Km de l'arrivée.

7. LES MAILLOTS DISTINCTIFS DE LEADERS

- LE MAILLOT JAUNE

Le premier du classement général individuel porte le maillot jaune de leader du Tour du Léman Juniors. Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent, sous les couleurs de son club, lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot. Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les coureurs sont départagés conformément à l'art. 2.6.015 du règlement UCI.

- LE MAILLOT VERT

Ce prix récompense le meilleur sprinter de l'épreuve. Le classement sera effectué à l'addition des points obtenus lors de chaque étape.

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale, une prime sera versée aux 3 premiers coureurs de ce classement. A cette occasion, le leader se présentera avec son maillot distinctif.

Les sprints suivants comptent pour le classement aux points :

- Les sprints volants;
- Les sprints d'arrivées d'étapes, à l'exception des arrivées aux sommets.

A chaque sprint, il est attribué 5, 3 et 1 points. Le vainqueur est le coureur qui a comptabilisé le plus grand nombre de points. En cas d'ex æquo au classement général final aux points, les coureurs sont départagés conformément à l'art. 2.6.017 du règlement UCI.

Les sprints volants sont signalés comme suit :

- A 500 mètres de la ligne : PANNEAU SPRINT
- Sur la ligne : PANNEAU SPRINT

Le premier du classement aux points porte le maillot vert de leader.

- LE MAILLOT À POIS

Ce prix récompense le meilleur grimpeur de l'épreuve. Le classement sera effectué à l'addition des points que les coureurs obtiendront lors de chaque étape.

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale, une prime sera versée aux 3 premiers coureurs de ce classement. A cette occasion, le leader se présentera avec son maillot distinctif.

Classement du prix de la montagne

A chaque passage du prix de la montagne, il est attribué 5, 3 et 1 points. Le vainqueur est le coureur qui a comptabilisé le plus grand nombre de points.

En cas d'ex æquo au classement général final du prix de la montagne, les coureurs sont départagés conformément à l'art. 2.6.017 du règlement UCI.

Le prix de la montagne est signalé comme suit :

- à 500 mètres de la ligne : PANNEAU PRIX DE LA MONTAGNE;
- sur la ligne : PANNEAU PRIX DE LA MONTAGNE

- LE MAILLOT BLANC

Ce prix récompense le meilleur junior junior 1ère année au classement individuel au temps.

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale, une prime sera versée aux 3 premiers coureurs de ce classement. A cette occasion, le leader se présentera avec son maillot distinctif.

- LE MAILLOT ROUGE

Ce prix récompense le plus combatif de chaque étape.

Ce prix met en lumière, l'audace, le dépassement de soi, et toutes les valeurs essentielles qui font du cyclisme un sport d'exception.

Le Comité d'organisation délibère à l'arrivée de l'étape, afin de désigner le combatif du jour. Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

- LE MAILLOT BLEU

Ce prix récompense le meilleur junior faisant partie d'un club du territoire du Conseil du Léman (coureurs issus d'une équipe de Vaud, Valais, Genève, Haute Savoie et l'Ain).

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale une prime sera versée aux 3 premiers coureurs de ce classement. A cette occasion, le leader se présentera avec son maillot distinctif.

8. CLASSEMENT GENERAL

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des étapes. Le premier du classement général individuel porte le maillot de leader du Tour du Léman Juniors.

Pour être classé au classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

En cas d'égalité, l'article 2.6.015 du règlement de l'UCI sera appliqué pour déterminer l'ordre du classement.

Classement général par équipes : un trophée sera remis à la meilleure équipe du Tour du Léman à l'issue de la cérémonie protocolaire finale.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, dans toutes les étapes. Dans les classements d'étape, en cas d'ex æquo, les équipes réalisant le même temps sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs coureurs au classement de la dernière étape.

9. PRIX

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 3060 €. Les prix seront remis exclusivement lors de la cérémonie protocolaire finale qui se déroulera à Morgins, Salle de la Jeunesse du Centre sportif, Rue de la Patinoire 6, le dimanche 30 août à 15h00.

Les coureurs absents à la cérémonie finale ne recevront pas leur prix.

Etape 1		Etape 2		Etape 3		Général	
1er	60 €	1er	60 €	1er	60 €	1er	160 €
2e	45 €	2e	45 €	2e	45 €	2e	120 €
3e	30 €	3e	30 €	3e	30 €	3e	100 €
4e	25 €	4e	25 €	4e	25 €	4e	50 €
5e au 10e	20 €	5e au 10e	20 €	5e au 10e	20 €	5e au 10e	40 €
11e au 15e	15 €	11e au 15e	15 €	11e au 15e	15 €	11e au 15e	35 €
						16e au 20e	20 €

PRIX SPECIAL MAILLOT ROUGE

Prime offerte au plus combatif de chaque étape.
50 € chaque étape.

PRIX CLASSEMENT GENERAL MAILLOT VERT

Prime allouée par «LE CLUB MAILLOT D'OR» désignant le meilleur sprinter (classement aux points)

1er 100 €
2e 75 €
3e 50 €

PRIX CLASSEMENT GENERAL MAILLOT A POIS

Prime allouée par «Les MOINEAUX», désignant le meilleur grimpeur

1er 100 €
2e 75 €
3e 50 €

PRIX CLASSEMENT GENERAL MAILLOT BLANC

Prime allouée par «DOM CYCLE», désignant le meilleur jeune (Juniors 1)

1er 100 €
2e 75 €
3e 50 €

PRIX CLASSEMENT GENERAL MAILLOT BLEU

Prime récompensant le meilleur junior faisant partie d'un club du territoire du Conseil du Léman.

1er 100 €
2e 75 €
3e 50 €

10. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole dans un délai de 15 minutes.

- Les 3 premiers de l'étape
- Le leader du classement général individuel (Maillot jaune)

Les leaders des classements annexes suivants, dans l'ordre:

- Points (Maillot vert)
- Prix de la montagne (Maillot à pois)
- Meilleur junior de 1ère année (Maillot blanc)
- Combativité (Maillot rouge)
- Meilleur junior du territoire du Conseil du Léman (Maillot bleu)
- Classement par équipe: Première équipe récompensée lors de la cérémonie protocolaire finale.

La cérémonie protocolaire finale se déroulera à Morgins, Salle de la Jeur du Centre sportif, Rue de la Patinoire 6, Morgins, le dimanche 30 août à 15h00.

11. PENALITES

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

12. DEVELOPPEMENT

Pas de limitation des développements selon la nouvelle réglementation UCI.

13. DEPANNAGE

L'organisation prévoit un service d'assistance technique avec une voiture neutre à l'avant pour toutes les étapes.

Une voiture suiveuse par équipe est autorisée dans chaque étape.

Tous les chauffeurs doivent respecter les distances de sécurité (Règlement UCI) derrière les coureurs, notamment lorsque ceux-ci ont doublé un coureur retardé. Ils doivent connaître les règlements en vigueur et être licenciés par leur Fédération.

14. INCIDENTS DE COURSE DANS LE FINAL

Les articles 2.6.027 et 2.6.028 du règlement UCI sont appliqués.

La règle des 3 derniers kilomètres n'est pas applicable en 2026 pour les étapes 2 et 3 (Arrivées au sommet des étapes en ligne). Pour la première étape, les temps seront pris sur la ligne d'arrivée au début du dernier tour.

15. CONTROLE ANTIDOPAGE

Selon la réglementation UCI en vigueur, chaque organisateur doit prévoir un local pour les contrôles.

16. CONTROLE DES SIGNATURES

Tous les coureurs signent la feuille de présence au plus tard 10 minutes avant le départ de chaque étape. Les coureurs qui ne signent pas la feuille de départ seront pénalisés selon le règlement UCI.

17. HEBERGEMENTS ET REPAS

Les coureurs et accompagnateurs (3 maximum par équipe) sont hébergés pour la totalité de l'épreuve, soit 2 nuitées, 2 petits déjeuners, 2 repas. Si des coureurs ou accompagnateurs ne veulent pas être hébergés le montant de l'inscription reste le même.

Le montant de l'inscription, obligatoire pour les coureurs (4 mini - 6 maxi par équipe) et pour au moins 1 accompagnant (3 maxi par équipe) comprend l'engagement à la course + l'hébergement et les repas du vendredi soir au dimanche matin. Lingerie fournie par l'organisateur. Les serviettes de toilette doivent par contre être apportées par les participants. Le responsable d'équipe doit dormir dans les locaux d'hébergement et reste responsable de ses coureurs (mineurs).

18. ABANDONS

Selon réglementation UCI en vigueur.

19. SERVICES MEDICAUX

Un service médical est à la disposition des coureurs pendant la course. Les équipes du Service Médical peuvent intervenir à la demande des coureurs à tout instant. Ils suivent la course dans une voiture. Une liste des hôpitaux est ajoutée au livre de route.

20. VOITURES SUIVEUSES - SECURITE

Un véhicule FIN de COURSE est engagé dans chaque étape. Les directeurs sportifs ou responsables d'équipes pourront suivre leurs coureurs, obligatoirement sur la partie droite de la chaussée.

Chaque chauffeur d'une voiture officielle est tenu d'avoir une licence officielle et de respecter le code de la route, ainsi que les directives de la direction de la course et/ou des membres du jury des commissaires.

La caravane de la course sera accompagnée par des signaleurs mobiles qui se chargeront d'assurer la sécurité durant la course.

21. PARCOURS

Les coureurs doivent toujours suivre le parcours officiel tel que décrit dans le dossier et signalé sur le circuit, ils sont censés connaître le dit parcours. Les infractions seront sanctionnées par le Collège des commissaires.

22. ECOCITOYENNETE

Il est interdit pour les coureurs de jeter des déchets ou des bidons vides sur la voie publique ainsi que pour le personnel des voitures de la caravane de course. Des sanctions seront appliquées selon le règlement UCI.

23. CLAUSE FINALE

Le présent règlement peut être modifié par le collège des commissaires sur proposition et en concertation avec les organisateurs.

Tous les cas techniques qui ne sont pas abordés dans le présent règlement seront traités par le collège des Commissaires en concertation avec les organisateurs. Tous les autres cas seront réglés par le représentant du CO.

24. DISPOSITIONS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents survenant aux coureurs ou dont ils pourraient être la cause. Tous les coureurs et suiveurs ont l'obligation de se conformer aux règlements sur la circulation routière, ainsi qu'aux ordres des commissaires.

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants notamment en cas de chutes ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

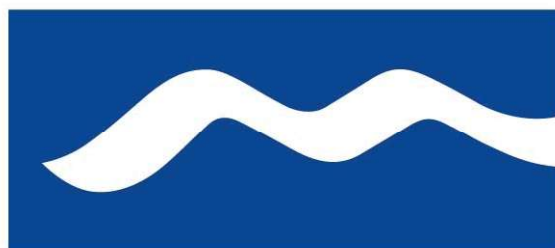
Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Nous vous conseillons d'avoir une assurance avec couverture européenne.

Dépose des vélos :

Un local sera mis à la disposition des équipes pour le stockage des vélos dans les hébergements. Ce local sera fermé à clé la nuit mais l'organisateur et l'hébergeur déclinent toute responsabilité en cas de vol (prévoir câble avec cadenas).

Toute dégradation constatée dans les chambres sera facturée aux personnes concernées.



CONSEIL DU LEMAN
AIN HAUTE-SAVOIE
VAUD VALAIS GENEVE



CLUB MAILLOT D'OR



Fonds du Sport
Sport-Fonds

LOTERIE ROMANDE



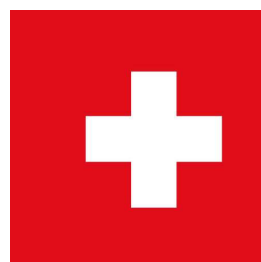
FONDS
DU SPORT
VAUDOIS



FONDS
DU SPORT



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



SWISS
CYCLING